ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Résidence Parallèle / PPS / Compagnonnage / Construction

Accueil en résidence de
janvier à décembre 2026

**DEPOT DE DOSSIER
JUSQU'AU
LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025**

Centre-Val de Loire
www.centre-valdeloire.fr

Tours métropole Val de Loire

VILLE DE TOURS

METTRAY

SOMMAIRE

FONDEMENTS 3

LES RÉSIDENCES 5

- Les Résidences Parallèles 6
- Le PPS 7
- Le Compagnonnage 8
- Les Résidences de Construction 9
- Nos regards attentifs 10

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉSIDENCE 11

- Les Rencontres Spectaculaires 12
- Le Rendez-vous conseil 13
- Technique 14

MODALITÉS D'ACCUEIL 15

- Des résidences de 11 jours 16
- Les Salles et Espaces 17
- Les Dates et les Salles 2026 19
- Modalités pratiques 20
- Hébergement 21

FOND—EMENTS

Du 37e Parallèle

Cie Parpaing Volant

> *« Le 37e Parallèle est un lieu de création artistique pluridisciplinaire, de coopération et de mutualisation. »*

Le lieu 37e Parallèle est né d'une politique de soutien aux Arts de la Rue, votée d'intérêt communautaire, à l'unanimité, par Tours Métropole en 2007. L'association est créée en 2012, le lieu est inauguré officiellement le 15 novembre 2014.

Aujourd'hui, l'association est **cogérée par 11 compagnies** qui occupent le lieu de manière permanente.

Dès son origine, le 37e Parallèle a eu pour vocation de **favoriser la création artistique** tous azimuts, la **mutualisation** et les **échanges,** d'encourager les initiatives collectives et le croisement des pratiques professionnelles en son sein, de contribuer à l'**émergence et au développement** de compagnies.

Le 37e Parallèle s'engage au **rayonnement de la création artistique et culturelle**, à insérer les projets dans des réseaux de production et de diffusion, favoriser le soutien logistique et matériel, mettre en œuvre des coopérations, et être un **lieu ressource** pour la création artistique en spectacle vivant.

C'est en ce sens que l'association **met à disposition son lieu de travail** aux compagnies extérieures via son **dispositif d'appel à résidence**.

À défaut d'être en mesure d'offrir un soutien financier à l'ensemble des compagnies accueillies, aucune contrepartie financière à l'accueil en résidence n'est demandée dans le cadre de cet appel.

LES RÉSIDENCES

Cie Imago

LES RÉSIDENCES PARALLÈLES

Les Résidences Parallèles sont les principales résidences que propose le 37e Parallèle en accueil. Elles consistent en une **mise à disposition** d'un ou plusieurs espaces de travail **gratuitement** sur un temps de 11 jours (2 semaines). Il n'y a cependant pas d'enveloppe de co-production dédiée.

Ces résidences peuvent concerner aussi bien des résidences de **créations** que des résidences de **laboratoire, recherche, écriture**...

L'appel à résidence est ouvert à l'ensemble des compagnies de toute la **France** et à l'**international** et concerne tous les types de création et de disciplines du spectacle vivant (les critères de sélection sont détaillés page 10).

Si j'ai un doute?

Si jamais vous avez un doute sur la pertinence à déposer votre dossier pour notre appel à résidence:

Contactez Etienne, Coordinateur général
09 70 52 12 81 | 07 69 65 12 33 | coordination@le37e.fr

POUR POSTULER

> Remplir le formulaire en ligne (www.le37e.fr)

> Joindre le **dossier artistique** et la **fiche technique**

Accès direct

FORMULAIRE RÉSIDENCES PARALLÈLES

LE PPS

Accès direct

FORMULAIRE RÉSIDENCES PPS AU 37E PARALLÈLE

Depuis 2021, le 37e Parallèle accueille des résidences dans le cadre d'un Parcours de Production Solidaire (pour plus d'information voir le site de la Région Centre-Val de Loire)

Ce dispositif d'accompagnement est proposé uniquement pour les compagnies dont le siège social est dans la Région Centre-Val de Loire.

Pour ces résidences, le 37e Parallèle prend en charge les **frais d'hébergement et de repas** de l'ensemble de l'équipe sur les 11 jours de la résidence.

Selon le projet, une enveloppe financière pourra être apportée au projet en **coproduction**.

Le 37e Parallèle accompagne en PPS **uniquement** des projets qui s'inscrivent dans une démarche autour de l'**Espace Public et des Arts de la Rue** ou bien pour des projets **In Situ et Hors-les-Murs**.

QUI PEUT POSTULER ?

> Uniquement pour les compagnies de la Région Centre-Val de Loire

> S'inscrire dans une demande de PPS pour 2026

ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Un entretien avec le collectif et la coordination en amont est **indispensable** !
Celui-ci permet de présenter et de parler de votre projet de création et de voir comment le 37e peut l'**accompagner** au mieux.

Contactez Etienne, Coordinateur général
07 69 65 12 33 | coordination@le37e.fr

LE COMPAGNONNAGE

Accès direct

FORMULAIRE COMPAGNONNAGE

Il s'agit d'un accueil et d'un accompagnement spécifique aux **compagnies et aux artistes émergent.es** (1ère ou 2nde création) qui souhaitent s'inscrire dans une démarche autour de l'**Espace Public et des Arts de la Rue** ou développer des projets **In Situ et Hors-les-Murs**. Pendant 12 mois (environ), le 37e Parallèle accueille et accompagne le projet artistique du début à la fin de sa création. L'accueil peut se dérouler **tout au long de l'année**, sur différentes temporalités et dans différents espaces selon les besoins.

La compagnie ou les artistes pourront être **conseillés** par des membres artistiques permanents du lieu, mais aussi à la production & l'administration par l'équipe de coordination. Des professionnel.les de la programmation pourront être mobilisé.es sur des sorties de travail spécifiques.

NOUVEAUTÉ 2026 :

Cette année, nous ouvrons le compagnonnage aux compagnies basé en Région Centre-Val de Loire (18 - Cher, 28 - Eure-et-Loir, 36 - Indre, 37 - Indre-et-Loire, 41 - Loir-et-Cher, 45 - Loiret) ou dans les départements limitrophes : 49 - Maine-et-Loire, 72 - Sarthe et 86 - Vienne.

QUI PEUT POSTULER ?

> Compagnie basée dans les départements : 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45 - 49 - 72 - 86

> Compagnie émergente (1ère ou 2nde création)

ENTRETIEN OBLIGATOIRE

Un entretien avec le collectif et la coordination en amont est **indispensable** !
Celui-ci permet de parler de votre projet et de voir quel accompagnement le 37e Parallèle peut vous apporter.

Contactez Etienne, Coordinateur général
07 69 65 12 33 | coordination@le37e.fr

RÉSIDENCES DE CONSTRUCTION

Le 37e Parallèle possède un atelier de construction qu'il peut **mettre à disposition** des compagnies. Ces résidences sont ouvertes à l'ensemble des compagnies venant de toute la **France** et de l'**internationale**. Attention, le 37e Parallèle ne fournit pas l'équipe et l'accès à l'atelier se fait en **autonomie.** La coordination technique du lieu veille juste à la sécurité d'ensemble et au prêt de matériel spécifique.

Il n'y a **pas de créneaux** spécifiques, les compagnies peuvent proposer une ou plusieurs périodes d'1à 3 semaines maximum.

Besoin d'info ?

Pour avoir des informations supplémentaires sur l'atelier de construction

Contactez Thomas ou Léonie, Coordinateur.rice technique
09 70 52 12 81 | 07 49 89 65 25 | regie@le37e.fr

POUR POSTULER

> Remplir le formulaire en ligne (www.le37e.fr)

> Joindre le **dossier artistique** et les **élèments technique**

Accès direct

FORMULAIRE RÉSIDENCES CONSTRUCTION

NOS REGARDS ATTENTIFS

Depuis sa création, l'appel à résidence du 37e Parallèle a de plus en plus de succès et nous recevons tous les ans des dizaines de demandes supplémentaires. Afin de pouvoir établir une sélection et avoir une grille d'analyse, nous portons un regard attentif aux projets qui portent sur les points suivants :

> Espace Public / Arts de la rue / Création in situ / Hors–les–Murs
Nous priorisons des projets artistiques qui interrogent et/ou qui s'accaparent ces espaces.

> Le croisement des disciplines
Nous sommes attentif.ves aux formes qui mêlent différentes disciplines du champ du spectacle vivant et des arts plastiques / arts visuels.

> Projets immersif et déambulatoire et/ou avec des structures mobiles
Les espaces et l'environnement du 37e Parallèle permettent l'accueil et le déploiement de ces formes « imposantes ».

> Jeune Public et Petite Enfance
Nous souhaitons également soutenir et accompagner des formes artistiques qui sont à destination du Jeune Public et de la Petite Enfance.

> Un accueil des genres de manières paritaires

Ces critères sont uniquement une boussole pour les membres du CAP afin de pouvoir opérer des choix pour la selection des projets. Il ne sont en aucun cas exhaustifs et nous sommes également attentif.ves aux formes qui sortent des cases préétablies et aux coups de cœur artistiques.

Nous sommes également vigilant.es à accueillir de manière la plus équilibrée possible des projets venant du département d'Indre & Loire, de la Région Centre-Val de Loire et du territoire national/international.

Excluant :

> Projets uniquement musicaux (format concert, plateau, frontal, musiques anciennes...)
Les projets pluridisciplinaires à dominante musicale sont tout de même acceptés et un regard sera porté sur la dramaturgie et la construction du propos.

ACCOM-PAGNE-MENT

à la résidence

Cie Cambio

LES RENCONTRES SPECTACULAIRES

SORTIE DE RESIDENCE / ETAPE DE TRAVAIL PUBLIQUE

La **SORTIE DE RESIDENCE** est une étape clé dans le parcours de création artistique. Le 37e Parallèle favorise la co-organisation de ces temps forts en les mutualisant et en planifiant les accueils en amont pour penser - autant que possible - des sorties communes aux compagnies et artistes accueilli·es en même temps sur le lieu.

Ces temps peuvent être l'occasion de montrer une étape de travail, mais aussi d'organiser une rencontre, un échange, un débat, pour venir nourrir votre processus de création.

Selon l'objectif de l'étape de travail publique, ces temps peuvent concerner les professionnel.les de la programmation/diffusion mais aussi les habitant·es, les associations locales, les structures éducatives, culturelles, sociales, socio-éducatives...

Ces temps **ne sont absolument pas obligatoires**. Ils ont du sens s'ils correspondent à un besoin, un objectif défini, à un moment précis du parcours de création.

ACTIONS AVEC LE TERRITOIRE & AVEC LES HABITANT·ES

Le 37e Parallèle est sensible aux projets artistiques qui intègrent le lien au territoire dans leur processus même de création. Néanmoins, le lien au territoire ne doit jamais être artificiel et doit faire sens avec la création ou l'étape de création dans laquelle se trouve la compagnie ainsi qu'avec les besoins et envies des habitant·es du quartier.

Tout besoin d'action avec les habitant.es doit ainsi faire l'objet d'une demande, d'une discussion, puis d'une préparation claire avec la coordination du 37e Parallèle et ce bien en amont de votre venue en résidence.

LE RENDEZ-VOUS CONSEIL

Dans le labyrinthe de la création, la méconnaissance du milieu culturel et des fonctionnements institutionnels sont des écueils récurrents sur lesquels il est facile de s'échouer.

Vous êtes une compagnie / structure en cours de développement et vous avez besoin de **cerner vos besoins** en production et/ou diffusion et/ou en structuration ?

Vous vous **posez des questions** sur le secteur du spectacle vivant et des différents acteur.rices à interroger pour votre parcours de production ?

Vous souhaitez profiter d'un échange de pratique, de conseils avec les compagnies permanentes du lieu ?

> Le 37e Parallèle peut vous proposer un **RDV CONSEIL** afin de pouvoir échanger avec vous sur vos questionnements en lien avec la coordination générale, des membres de compagnies permanentes (artistes, administrateur.rices…) et/ou avec un bureau d'accompagnement à la production extérieur.

TECHNIQUE

REGIE TECHNIQUE

Durant votre résidence, nous vous demandons d'être **autonome** sur le plan technique de votre création.

La coordination technique est présente uniquement pour vous aider au montage / démontage et éventuellement sur les sorties de résidence. Ces moments seront à planifier en amont de votre venue.

La coordination technique est néanmoins présente au quotidien pour **répondre à vos questions** spécifiques et vous conseiller/aiguiller vers des personnes ressources.

PARC MATERIEL

Le 37e Parallèle **mutualise et met à disposition son parc matériel** technique au regard de sa disponibilité et sous condition de transmission d'une fiche technique dédiée à la résidence.

LIEN VERS LA LISTE DU MATÉRIEL

Des questions ?

Contactez Thomas ou Léonie, Coordinateur.rice technique
09 70 52 12 81 | 07 49 89 65 25 | regie@le37e.fr

MODALITÉS D'ACCUEIL*

Cie La Bestia

Des résidences de 11 Jours ! *

Nous proposons des créneaux de résidence de 11 jours allant du lundi au vendredi matin de la semaine suivante.

Et ceci, pour 2 raisons principales :

* 5 jours de résidences peuvent être courts pour travailler et prendre le temps avec ses équipes. Nous souhaitons donc laisser la possibilité de travailler sur des moments plus longs et de pouvoir prendre un véritable temps dédié à son projet artistique et de s'installer pleinement dans son espace.

* Le 37e Parallèle accueille de multiples activités qui nécessitent des temps de montage/démontage les vendredis-après midi pour les week-ends. Afin de ne pas imposer des créneaux trop courts (du lundi matin au vendredi midi) aux compagnies nous proposons donc des temps plus longs.

NÉANMOINS :

- Il est possible de prévoir des temps de résidence plus court en fonction des besoins de chaque compagnie. Si c'est le cas, merci de bien l'indiquer en répondant au formulaire pour l'étude de votre demande.
- Les accueils et les départs ne peuvent pas se faire le week-end (samedi/dimanche) et les jours fériés.

Vous avez des questions sur les conditions d'accueil ? Contactez-nous !
09 70 52 12 81 / coordination@le37e.fr / regie@le37e.fr

Les Salles et Espaces

La Halle

≃ 450m² | ≃ 13 x 30m |11m au plus haut – 6 m au plus bas
Adaptée pour les grands volumes (installation, fabrication).
La Halle est combinée avec un Labo de 40m² pour un avoir un espace de travail plus intimiste et isolé.

Salle Théâtre

160 m²| 10 x 16m| hauteur sous perche : 3,20m
Salle entièrement noire avec sol en béton lissé.

Salle Danse

100 m²| 10 x 10m | hauteur sous perche : 3,20m
Salle équipée d'un parquet (recouvert de moquette et/ou tapis de danse) et de miroirs muraux.

FICHES TECHNIQUES des salles

Les autres Espaces

Cour Intérieure - Espace Chapiteau

≃ **26 x 30 m**
Terrain stabilisé en gravier

Atelier de construction

Atelier de consctruction équipé
(matériel disponible sur place) - liste à demander à la Régie Technique

Studio d'enregistrement

Studio équipé de 3 cabines (principale, chant, batterie) et d'une régie.
Il peut être mis à diposition en fonction des disponilibiltés pour de la création sonore, écriture, enregistrement... durant votre résidence.

>> Le lieu est co-géré. Il est donc de la responsabilité de toustes de participer à ce que les espaces de travail, comme les espaces communs, soient entretenus par ses utilisateur·rices (ménage, rangement...).

Les Dates et les Salles 2026

1	**du 19 au 30 janvier**	THÉÂTRE
2	**du 16 au 27 février**	DANSE
3	**du 9 au 20 mars**	THÉÂTRE
4	**du 13 au 24 avril**	DANSE
5	**du 11 au 22 mai**	LA HALLE
6	**du 8 au 19 juin**	THÉÂTRE
7	**du 8 au 19 juin**	LA HALLE
8	**du 7 au 18 septembre**	THÉÂTRE
9	**du 7 au 18 septembre**	LA HALLE
10	**du 28 septembre au 9 octobre**	THÉÂTRE
11	**du 2 au 13 novembre**	THÉÂTRE
12	**du 2 au 13 novembre**	DANSE
13	**du 23 novembre au 4 décembre**	DANSE

RÉSIDENCES « CONSTRUCTION »
Proposez nous vos dates !
(validation selon disponibilité de l'Atelier)

MODALITÉS PRATIQUES *

Le 1er jour de résidence, l'équipe artistique est accueillie par l'équipe de coordination du 37e Parallèle.
Un temps d'échange autour du lieu et de son fonctionnement est partagé.

> Les clés sont remises à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qui lui sont propres.

> La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches…).

Le 1ER MERCREDI MIDI c'est repas partagé avec les équipes du 37e Parallèle !

Chaque résidence se déroulant au 37e Parallèle fait l'objet d'une convention.
Les salaires et les frais techniques éventuels sont à la charge de la structure accueillie.
Le 37e Parallèle ne peut aucun cas être en l'employeur des équipes.

Une attestation de responsabilité civile est obligatoire pour venir travailler dans les espaces du 37e Parallèle.

Les équipes venant travailler au 37e Parallèle doivent respecter les condition d'utilisation du lieu et son réglement intérieur.

L'HÉBERGEMENT

Un espace caravaning ainsi que des caravanes et un mobil-home peuvent être mis à disposition des équipes durant la résidence.
Selon la disponibilité et les saisons !

1 mobil-home

- 1 chambre avec un lit 2 places
- 2 chambres avec un lit 1 place
- Capacité totale de couchage : 3 à 4 personnes (si couple)

(possibilité de rajouter 2 lits d'1 place supplémentaires selon vos besoins - à nous spécifier)

2 caravanes

- un lit 2 places par caravane
- Capacité totale de couchage : 1 à 4 personnes (single ou couple)

- Pour plus de facilité, le linge de lit est amené par les utilisateurs.trices (draps, taies, duvets, serviettes…).
- L'accès aux sanitaires (toilettes, douches, lavabos) et à la cuisine se fait dans le batiment principal.
- Chaque hébergement est relié à l'electricité et peut être chauffé.

EMPLACEMENTS CAMPING / CARAVANING

En caravane, camion, camping-car ou autre :
nous vous accueillons également dans un espace dédié avec branchements eau/électricité…

Formulaire de candidature à remplir uniquement en ligne avant le 15 Septembre 2025

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE EN LIGNE :

> Dossier de création ou note d'intention

> Fiche technique de l'installation scénique et un détail des besoins techniques sur la résidence

> Tout autre document que vous jugerez important

Réponses à l'appel : fin octobre / début novembre

CONTACTS

09 70 52 12 81

Etienne Bizeau *Coordinateur général* // **coordination@le37e.fr**

Thomas Khomiakoff *Coordinateur technique (jusqu'au 8 août)*

Léonie Carré *Coordinatrice technique (à partir du 8 août)* // **regie@le37e.fr**